



BULLETIN COMMUNAL

Mercredi le 3 juin 2020 N°12/20

La Mairie vous informe

Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Le 28 mai dernier, j'ai été élue maire de notre ville, en remplacement de M. Philippe MEYER.

Au nom de la municipalité, je lui adresse tous mes remerciements pour les 19 années passées en tant que Maire de notre commune. Avec ses 3 conseils municipaux successifs, il a mené de beaux projets dont nous pouvons être fiers.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait en tant que 1^{ère} femme dans cette fonction à Boersch, Klingenthal, Saint - Léonard, et la responsabilité qui m'incombe.

J'ai été touchée par les nombreux messages de soutien et d'encouragements et vous adresse mes plus chaleureux remerciements pour la confiance que vous me témoignez.

Avec les adjoints et la nouvelle équipe municipale, nous mettrons toute notre énergie et notre détermination dans la réalisation du programme qui vous a été présenté durant la campagne électorale.

Nous serons les élus de toutes et tous, dans un esprit de respect et d'écoute.

Prenez tous soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Bien sincèrement,

Colette JUNG
Maire de Boersch



Madame le Maire et ses Adjoints :

De gauche à droite

Joël RIESTERER (3^{ème} Adjoint), Catherine AUXERRE (2^{ème} Adjoint),

Colette JUNG (Maire), et Alain HAEGELI (1^{er} Adjoint).

Le Conseil Municipal :

De gauche à droite

En 1^{ère} ligne : Clément SENGEL, Joël RIESTERER, Catherine AUXERRE, Colette JUNG, Alain HAEGELI et Philippe MEYER

En 2^{ème} ligne : Jean-Pierre VONBANK, Jennifer HOLTZMANN, Jean-Louis BURGENTZLE, Roger MULLER, Juliette LORENTZ, Justin FRAU

En 3^{ème} ligne : Sandrine SCHILLIGNER, Christel MEYER, Béatrice PETIT, Lauriane SIMONTTI, Serge RULEWSKI

En 4^{ème} ligne : Stéphanie BRUDER et René HEIDRICH



Travaux de voirie :

Du lundi 15 au mardi 16 juin 2020, en raison de travaux de voirie entrepris par le Conseil Départemental de Molsheim, **la circulation de tous véhicules sera interdite sur la Route de Grendelbruch (D204).**

La déviation se fera par les routes départementales D426, D35 et D216 via Boersch et Ottrott.



Stationnement Place de l'Hôtel de Ville :

Suite aux travaux d'aménagement entrepris dans la Rue du Rempart, la municipalité a décidé de réserver des places de stationnement aux clients des commerces et du restaurant situés sur la Place de l'Hôtel de Ville et dans la Rue du Rempart. Il s'agit des places allant de la boulangerie Osbild au Crédit Mutuel.



Déchets verts :

Nous rappelons que par arrêté Communal datant du 28 Avril 2003, **le brûlage de végétaux est interdit à moins de 100 mètres des zones urbanisées de la Commune.**

Il est également interdit de les abandonner en pleine nature.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, un **container spécial est à votre disposition à la déchèterie.**

Le Sélect'om :

Pour assurer la sécurité sanitaire de tous, le Sélect'om demande aux usagers de **porter obligatoirement un masque** pour accéder à la déchèterie.



Tri sélectif :

Nous vous informons que le prochain ramassage aura lieu **vendredi 5 juin 2020.**

La Collecte des déchets ménagers spéciaux (acides, solvants...) aura lieu **samedi 3 octobre 2020.**



Pour revoir la vidéo des élections Maire, Adjoints,
rendez-vous sur le site internet <http://www.boersch.net>
à la rubrique "actualités"

Informations COVID-19

Distribution des masques :

Le week-end de la Pentecôte, la majorité des masques a été distribuée à la population par les conseillers municipaux. Nous vous remercions pour l'accueil qui leur a été réservé.

Pour Klingenthal, la distribution se terminera cette semaine.

Si vous étiez absents, vous pouvez vous adresser à la mairie. Nous comptons sur votre compréhension.

Restons vigilants !



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Ne pas se serrer la main
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

www.ut-capitole.fr/coronavirus

0 800 130 000
(appel gratuit)

BULLETIN COMMUNAL

Le délai de remise des articles est fixé **au mardi 9 juin 2020 à 12h00,**
pour une parution prévue le mardi 16 juin 2020.

Infos OMSCLAP / Comité des Fêtes

L'Union des Alsaciens Volants :

Voici les 10 commandements du télépilotes, pour l'usage d'un drone de loisir

1 JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES

Je veille à ne pas mettre en danger les personnes et les véhicules à proximité. Je ne les survole pas et conserve une distance minimale de sécurité.

2 JE RESPECTE LES HAUTEURS MAXIMALES DE VOL

En dehors des sites d'aéromodélisme autorisés, la hauteur maximale est fixée à 150 mètres mais elle est inférieure aux abords des aérodromes et dans certaines zones d'entraînement de l'aviation militaire.

Avant tout vol, je vérifie la hauteur maximale autorisée à l'endroit où je souhaite faire manœuvrer mon drone.

3 JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE ET JE NE L'UTILISE PAS LA NUIT

Je conserve mon drone à une distance telle qu'il reste facilement visible à l'œil nu et je le garde à tout instant dans mon champ de vision. Les vols en immersion (FPV) et l'utilisation de drones suiveurs sont possibles sous certaines conditions nécessitant notamment la présence d'une seconde personne pour assurer la sécurité.

Afin d'assurer la sécurité des aéronefs volant à basse altitude, comme les hélicoptères réalisant des opérations de secours, la réglementation interdit l'utilisation de drones la nuit, même s'ils sont équipés de dispositifs lumineux.

4 JE NE FAIS PAS VOLER MON DRONE AU-DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMERATION

Le survol de mon espace privé avec un drone de petite taille et sans présence de public est possible sous réserve de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres, ...) et permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle. Je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public.

5 JE N'UTILISE PAS MON DRONE A PROXIMITE DES AERODROMES

Je n'utilise pas mon drone à proximité de terrain d'aviation pouvant accueillir avions, hélicoptères, planeurs, ULM, etc. Des distances minimales d'éloignement sont à respecter et peuvent atteindre 10 km pour les aérodromes les plus importants.

6 JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES

Certains sites sensibles ou protégés ainsi que leurs abords sont interdits de survol. Il s'agit par exemple des centrales nucléaires, de terrains militaires, de monuments historiques ou encore de réserves naturelles et parcs nationaux. Je me renseigne sur l'existence de tels sites avant d'entreprendre un vol.

7 JE RESPECTE LA VIE PRIVEE DES AUTRES

Les personnes autour de moi et de mon drone doivent être informées de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. J'informe les personnes présentes, je réponds à leurs questions et je respecte leur droit à la vie privée. Je m'abstiens d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes sans leur autorisation.

8 JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.) et doit respecter la législation en vigueur. Toute utilisation de drone dont l'objectif est l'acquisition de prises de vues destinées à une exploitation commerciale ou professionnelle est soumise à des exigences spécifiques et nécessite la détentio[n] d'autorisations délivrées par la DGAC.

9 JE VERIFIE DANS QUELLES CONDITIONS JE SUIS ASSURE POUR LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITE

Ma responsabilité peut être engagée en cas de dommages causés aux autres aéronefs, aux personnes et aux biens.

10 EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

Consulter le guide consacré à l'aéromodélisme sur le site de la direction générale de l'Aviation civile pour plus d'informations sur les conditions d'utilisation des drones de loisirs. N'hésitez pas à contacter l'UNION DES ALSACIENS VOLANTS également, nous ferons de notre mieux pour vous renseigner.

L'UNION DES ALSACIENS VOLANTS et ses dirigeants ne se seraient être tenus responsables des agissements de toute personne faisant une utilisation de drone en dehors du cadre défini par la DGAC. Assurer la sécurité des personnes et des autres aéronefs est de votre responsabilité.



Etat Civil

Tous nos meilleurs vœux à l'occasion de l'anniversaire de nos seniors :

97 ans : Mme HERTER née OSTHEIMER Germaine le 15.06.23

87 ans : Mme WALTER née STRIEBEL Joséphine le 27.06.33

84 ans : M. HATT Roland le 17.06.36

84 ans : M. ESSLINGER Bernard le 27.06.36

84 ans : M. SCHNEIDER Christian le 27.06.36

82 ans : M. NORTH Hubert le 06.06.38

82 ans : Mme GIROLD Jacqueline le 24.06.38

80 ans : Mme MUNCH née EHRHART Marie Alice le 05.06.40

79 ans : Mme MAROT née MELLIER Yvette le 02.06.41

79 ans : M. BASTIAN Robert le 05.06.41

79 ans : Mme BASTIAN née ZIRNHELT Jeanne le 10.06.41

79 ans : M. SCHILLINGER Raymond le 14.06.41

79 ans : M. ESSLINGER Robert le 18.06.41

79 ans : M. HERTER André le 22.06.41

78 ans : Mme JUND née VONSCHIEDT Marie-Thérèse le 25.06.42

77 ans : M. OHRESSER Gilbert le 15.06.43

77 ans : Mme SCHMITT née LOEGEL Helga le 17.06.43

77 ans : M. SCHUB Gilbert le 18.06.43

77 ans : Mme FRERING née SCHILLINGER Madeleine le 19.06.43

76 ans : Mme ANDLAUER née KAISER Gabrielle le 08.06.44

76 ans : Mme Lydia née BILITSCHENKO le 19.06.44

74 ans : Mme HARROWFIELD née THOMAS Bronwyn le 16.06.46

73 ans : Mme KORMANN née LEGOLL Florence le 21.06.47

72 ans : M. KURY Gilbert le 05.06.48

72 ans : M. MARIE Etienne le 19.06.48

72 ans : Mme KRUPA née CLAD Marie Antoinette le 27.06.48

71 ans : Mme DIEMER née HEIM Simone 25.06.49

70 ans : M. WACH Jean-Pierre né le 14.06.50

70 ans : M. MEYER Laurent né le 28.06.50



Paroisses

Paroisse Saint-Médard de BOERSCH

Les offices religieux sont à nouveau autorisés, avec les règles de sécurité en vigueur : distanciation physique, port du masque et désinfection des mains.

Mercredi 3 juin : 18h00 Messe

Dimanche 7 juin : *Fête de la Sainte Trinité (bénédiction du sel) et Fête patronale Saint Médard*

10h00 Messe † pour les défunt de la famille DINSENMEYER,
†et pour le défunt Lucien KLEIN.

Mercredi 17 juin : 18h00 Messe

Mercredi 24 juin : 18h00 Messe

Permanence paroissiale : (pour intentions de messe, certificat de baptême ...) le **lundi 15 juin 2020 de 10h00 à 11h00** à la salle paroissiale - 19, rue Mgr Barth, dans le **respect des gestes barrières en vigueur**. Ou s'adresser aux personnes présentes à la sacristie avant ou après les offices. Le bulletin interparoissial est disponible à l'église.

Paroisse Saint Louis de KLINGENTHAL

La reprise des offices publics ayant été permise par le gouvernement à compter du 23 mai 2020, le calendrier des messes établi pour notre communauté de paroisses redevient d'actualité. Il est rappelé dans le bulletin interparoissial.

Les mesures barrières et de distanciation physique seront adaptées pour chaque lieu de culte. Soyez attentifs aux indications sur place.

Samedi 20 juin : 18h30 Messe avec bénédiction de l'eau

Paroisse Protestante de KLINGENTHAL

Le gouvernement vient d'autoriser la reprise des cérémonies cultuelles dans nos églises. Ainsi, les célébrations démarrent à partir du **dimanche 14 juin**.

Le Conseil presbytéral de la paroisse réfléchit au meilleur moyen de les mettre en œuvre les règles sanitaires en vigueur. Les gestes barrières et les mesures de distanciation physique devront être respectées ; la tribune étant fermée au public, à raison de deux personnes par banc et d'un banc sur deux condamné, **l'église protestante de Klingenthal pourra accueillir au maximum 26 personnes**, et celle d'Obernai 20 (pasteur et organiste compris). Un courrier précisant toutes les modalités de la reprise des cultes sera prochainement distribué aux familles recevant le Nouveau Messager.

En attendant, et durant tout le mois de juin, les cultes "à la maison" en fichier PDF continuent à être proposés par mail sur simple demande au pasteur Anne Westphal au 03 88 95 41 75 ou paroisseprotestanteobernai@orange.fr

Dimanche 14 juin : 10h15 culte à Obernai

Dimanche 21 juin : 10h15 culte à Klingenthal